



# Commission Départementale du Football d'Entreprise et du Football Diversifié

---

Réunion restreinte

Animateur : M. PAREUX

---

## PV du 4 avril 2023

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du DEF, dans les conditions de forme et de délai définies à l'article 31 du Règlement Sportif Général du DEF et à l'annexe financier.*

### **MODIFICATION DE MATCH – MATCHS REPORTES OU MODIFIES :**

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs.**

**→ A l'attention des clubs : nous rappelons que les notifications des indisponibilités des salles doivent être datées, signées, et avoir le cachet de la ville. Tout courrier ne respectant pas cette règle, ne sera pas pris en compte.**

### **FEUILLES DE MATCH :**

**En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.**

La feuille de match informatisée est obligatoire sur les rencontres du championnat Seniors Futsal. Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier. (Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

## **AFFAIRES GENERALES**

La commission se réunira tous **les mardis de 10h30 à 12h00.** → Vous pouvez la joindre pendant ces réunions au : **01 60 84 93 19.**



Arrêté Municipal de la Mairie de MAISSE du 11/01/2023 :

Fermeture du gymnase des Roches du 11 janvier 2023 jusqu'à nouvel ordre.

## CHAMPIONNAT FUTSAL

Rappel : les frais d'arbitrage sont débités sur le compte club.

### **FMI NON PARVENUE DU 27/03/2023**

#### **BVE FUTSAL 3 / HB FUTSAL 1**

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

Lecture du rapport du club visiteur.

2<sup>ème</sup> avertissement et amende règlementaire à BVE FUTSAL pour absence de la tablette.

### **- Match n° 25588644 du 18/03/2023 – ULIS FUTSAL 1 /BVE FUTSAL 3**

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements du 23/03/2023.

La Commission prend note de la décision des Statuts et Règlements : match perdu par pénalité à BVE FUTSAL 3 (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain aux ULIS FUTSAL 1 (3 points, 3 buts).

### **- Match n° 25288664 remis au 08/04/2023 – IGNY FUTSAL 2 / MNVDB FC 1**

Demande de MNVDB FC de changement de date via Footclubs pour jouer le samedi 22/04/2023.

Accord d'IGNY FUTSAL.

Accord de la Commission.

## COUPE DE L'ESSONNE FUTSAL

Pour la Coupe de l'Essonne Futsal, les frais d'arbitrage sont à partager entre les 2 équipes et seront prélevés sur le compte club.

Dates prévisionnelles des :

½ finales : semaine du 3 au 8 avril 2023. Date butoir le 7 mai 2023.

Matches des ½ finales :

1 - ULIS FUTSAL / MYA FUTSAL

2 - BRUNOY FC ou DIAMANT FUTSAL / CROSNE FC

### **- Match n° 25673529 du 15/02/2023 – BRUNOY FC / DIAMANT FUTSAL**

Retour du dossier du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du 28 mars 2023.

La Commission prend note de la décision du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes : match à rejouer avec 1 arbitre et un délégué à la charge du District.

La Commission fixe la rencontre au mercredi 19/04/2023 à 21h.



N.B. : L'équipe qui doit être alignée en Coupe de l'Essonne Futsal est l'équipe 3 pour DIAMANT FUTSAL.

**- Match n° 25787031 ou 25785701 du 08/04/2023 – BRUNOY FC OU DIAMANT FUTSAL / CROSNE FC**

Courriel de CROSNE FUTSAL.

Suite à la décision du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

**Prochaine réunion le mardi 11 avril 2023**